

FORMATION DES ENSEIGNANT-ES et des CPE: ce qui est en train de changer (ou comment faire compliqué quand on pourrait faire simple)

Formation des enseignantEs et CPE: période de transition		En 2013-2014	En 2014-2015
ÉtudiantEs de M1 en 2012-2013 qui passent le concours écrit en juin 2013. Le Rectorat leur a proposé des contrats pour 2013-2014, et prévoit un site internet avec vœux géographiques	Reçus (« M2 » admissibles le 15 juillet 2013)	Contractuels 15 heures payées 18 + préparation M 2 + oral	Passent l'oral en juin 2014, et si reçus deviennent fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2014
		Contractuels 6 heures payées 9 + préparation M 2 + oral	
		Préparation M 2 + oral	
	Non reçus	M2 « préparation du concours » oral et écrit ou redoublement de M1	
ÉtudiantEs de M2 qui ont réussi l'écrit en 2012 et qui passent l'oral en juin 2013	Reçus	Sont fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2013	Titulaires
	Non reçus	Re-préparation du concours	Si reçus, stagiaires à la rentrée 2014

Formation des enseignantEs et CPE: nouvelle formule		En 2014-2015	En 2015-2016
ÉtudiantEs de M1 en 2013-2014 : passent le concours au deuxième semestre 2014	Reçus	fonctionnaires stagiaires à 9/18ème + formation + préparation du M2: titulaires en juin 2015	Titulaires
	Non reçus	préparation du concours et du M2	Reçus : fonctionnaires stagiaires Non reçus : se représentent au concours
ÉtudiantEs de M2 en 2013-2014 et préparation du concours (recalés en 2013)	Reçus au concours	Fonctionnaires stagiaires	Titulaires
	Non reçus	Re-préparation du concours	Si reçus, stagiaires à la rentrée 2015

Dans les deux cas, l'échec au concours n'empêche pas la validation du M2 : ceux-là repasseront le concours à volonté.